

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'eau potable
(RPQS-eau)
Exercice 2015
Commune de Vougy

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
Présentation du territoire desservi.....	3
Mode de gestion du service	3
Estimation de la population desservie.....	3
Nombre d'abonnements	3
Production	3
Achats d'eaux traitées.....	3
Volumes vendus au cours de l'exercice	4
Autres volumes.....	4
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	4
Récapitulatif des différents volumes	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	6
Modalités de tarification	6
Facture d'eau type	7
Recettes 2015 (en €)	7
3. Financement des investissements	7
Branchements en plomb	7
Montants financiers (en €)	8
Etat de la dette du service (en €).....	8
Amortissements.....	8
4. Indicateurs de performances.....	8
Qualité de l'eau.....	8
Indice d'avancement des protections de ressources en eau	8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	9
Rendement du réseau de distribution	11
Indice linéaire des volumes non comptés	11
Indice linéaire de pertes en réseau.....	11
Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	11

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

☒ communal

☐ Intercommunal

Nom et Caractéristique de la collectivité : Commune de Vougy

➤ Compétences liée au service :

☒ Production

☒ Transfert

☒ Distribution

➤ Territoire desservi : Commune de Vougy

Mode de gestion du service

Service exploité en

☒ régie

☐ Délégation de service public

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 1 450 habitants.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2014	Nombre d'abonnés au 31/12/2015
VOUGY	629	630

Production

Achats d'eaux traitées

La régie des eaux de Vougy achète l'intégralité de l'eau qu'elle distribue à la Régie des eaux de Bonneville.

	Vendeur	Débit nominaux (1)	Volume acheté durant l'exercice 2015 (en m ³)	Observations
	Achat d'eau par – Régie des eaux de Bonneville		97 043	

Volumes vendus au cours de l'exercice

La régie des eaux de Vougy ne vend pas d'eau à d'autres services.

Autres volumes

Volume de service : $V_9 = 2\,500\text{ m}^3/\text{an}$

(Volume-estimé-utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptages : $V_8 = 0\text{ m}^3/\text{an}$

(Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

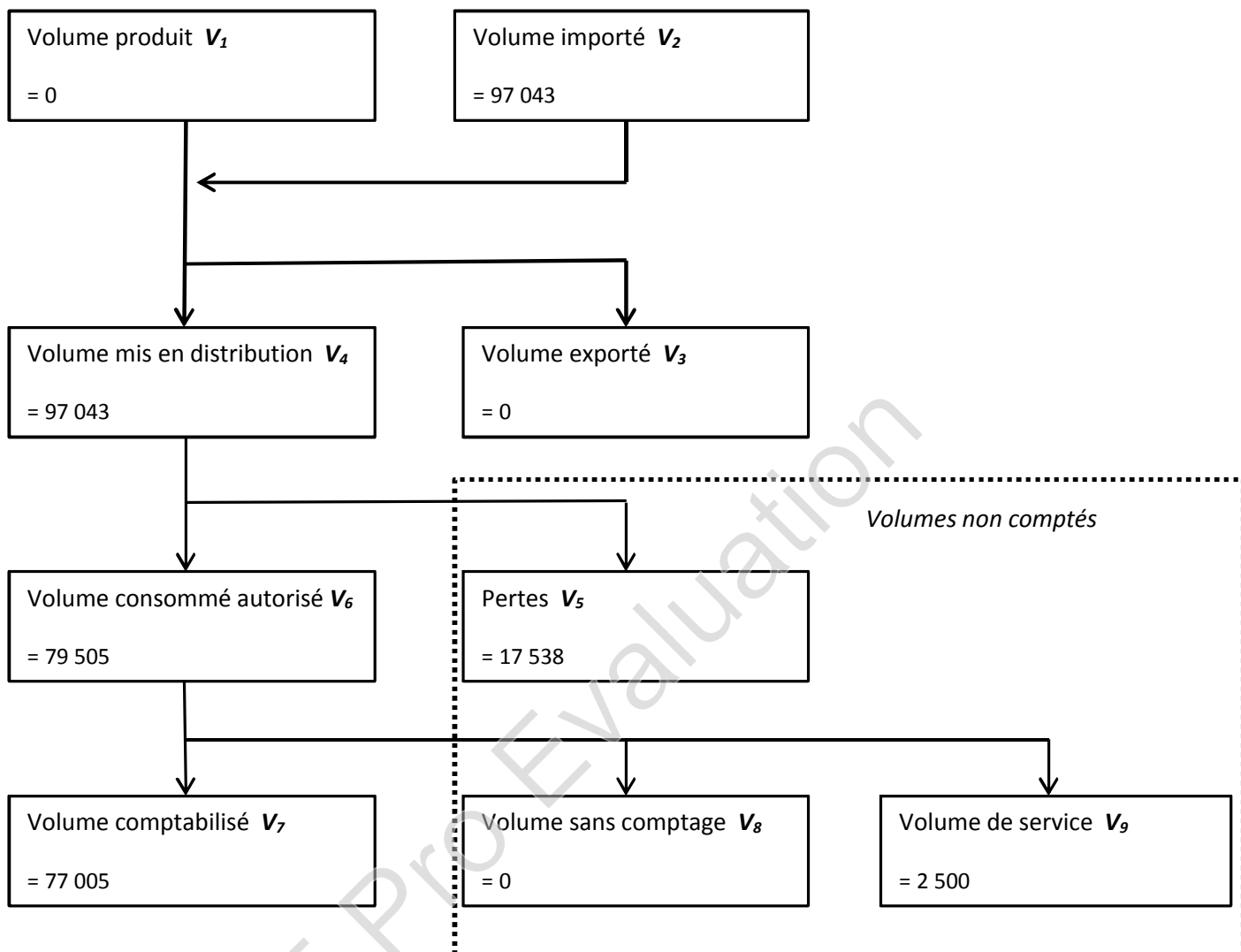
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchements) est de :

- **14 720 ml** de canalisations de distribution d'eau potable au 31/12/2015

Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n°2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de productions du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V_2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V_3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1+V_2-V_3$)
- V_5 ou pertes (V_4-V_6)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7+V_8+V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V_8 usagers ou volume consommateurs sans comptage (Volume-estimé-utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V_9 ou volume de service du réseau (Volume-estimé-utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume fonction des charges fixées du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service	(facultatif)	/	/
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	18.20 €	18.20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	1.70 €/m ³	1.70 €/m ³
Autre :		/	/
Part du délégataire			
Frais d'accès au service	(facultatif)	/	/
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0 €/m ³	0 €
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	☒ oui ☐ non	☒ oui ☐ non
	Pollution domestique	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture de 120m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour communes et EPCI de moins de 3000 habitants et obligatoire pour les communes de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Facture d'eau type

Les tarifs applicable au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs		Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Délégataire (le cas échéant)	Part fixe (abonnement)	0	0	
	Part proportionnelle (Consommation)	0	0	
Collectivité	Part fixe	18.20	18.20	
	Part proportionnelle (Consommation)	204.00	204.00	+0.00%
Redevance de pollution domestique		34.8	34.8	+0.00%
TVA si service assujetti (5,5 %)		14.14	14.14	+0.00%
Total		271.14	271.14	+0.00%
Prix au m³		2.26	2,26	+0.00%

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financements de travaux...)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivants:

- Délibération n° 030.2014 du 18/12/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération n° 029.2015 du 10/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

Recettes 2015 (en €)

	Collectivité
Vente d'eau aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	144 475
Autres prestations auprès des abonnés	1 645.56
Contribution exceptionnelle du budget général	0

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Sur la commune de Vougy, il n'y a plus aucun branchement en plomb en service.

Montants financiers (en €)

Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	34 503 €
Montant des subventions pour ces travaux	0
Montant des contributions du budget général pour ces travaux	0

Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû)		319 127 €
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	40 576 €
	Intérêt	16 106 €

Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 37 854 €

4. Indicateurs de performances

Qualité de l'eau

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyse ARS	Prélèvements réalisés	Prélèvements conformes	Taux de conformité
Microbiologiques	8	8	100%
Physico-chimiques	8	8	100%

Indice d'avancement des protections de ressources en eau

La régie des eaux de Vougy ne gère pas de périmètres de protection.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et du suivi de son évolution.

Code	Nom	Vougy
VP.2 36	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
VP.2 37	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
VP.2 63	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15
VP.2 38	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10
VP.2 39	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	5
VP.2 40	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	

VP.2 41	<i>Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)</i>	10
VP.2 64	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	40
VP.2 42	<i>Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)</i>	10
VP.2 43	<i>Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)</i>	10
VP.2 44	<i>Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)</i>	10
VP.2 45	<i>Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)</i>	10
VP.2 46	<i>Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)</i>	0
VP.2 47	<i>Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)</i>	10
VP.2 48	<i>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)</i>	0
VP.2 49	<i>Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)</i>	0
		90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2015 du service est 90.

Rendement du réseau de distribution

Pour l'année 2015, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} * 100 = 81.9\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de 79.4 %.

Le rendement minimum réglementaire est de :

$$65 + \frac{V6}{365 * \text{linéaire de desserte}} / 5 = 67,96\%$$

Indice linéaire des volumes non comptés

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non-comptés est :

$$\frac{V_{VVVV}}{V_{VV} * W_{éV_{VV}} V_{VV} V_{VVVV}} = 3.73 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$

Indice linéaire de pertes en réseau

Pour l'année 2014, l'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_{VVVV}}{365 * \text{linéaire de desserte}} = 3.26 \text{ m}^3 / \text{Km/jour}$$

Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Pour l'année 2015, la durée d'extinction de la dette est de :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31 déc 2015}}{\text{épargne brute annuelle}} = 5.5 \text{ VV}$$

Avec :

- Epargne brute annuelle (2015) = 58 055 €
- En cours de dette = 319 127 €